



PREAVIS MUNICIPAL No 09-2025

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 12 novembre 2025

Objet : Budget 2026

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente son budget 2026 accompagné de son rapport qui boucle avec un déficit de Fr. 487'816.00.

Total charges	Fr.14'283'773.00
Total revenus	Fr.13'795'957.00

Le budget a été transmis à la commission des finances pour étude, conformément à l'article 39 du Règlement du Conseil communal et transmis par mail à chaque conseiller. La commission des finances portera son rapport à votre connaissance lors d'une prochaine séance du Conseil Communal.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis N° 09-2025 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter le budget 2026 tel que présenté qui boucle avec un déficit de Fr. 487'816.00.

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 28 octobre 2025.

Au nom de la Municipalité :

Philippe Rezzonico
Syndic

Lucy Thalmann
Secrétaire municipale

